Lyon, le 16 décembre 2016

Monsieur le Député-Maire Hôtel de Ville 4 avenue de la Grande Duchesse Charlot 54400 LONGWY

**Lettre ouverte à l’attention de Monsieur le Député-Maire Jean-Marc FOURNEL Maire de Longwy.**

Monsieur le Député-Maire,

**Suite à l’article paru dans le Républicain Lorrain du 22 Octobre2016, le SNPM vous invite à reconsidérer votre décision sur l’armement des policiers municipaux :**

En effet, la protection de vos policiers devrait être l’une de vos principales préoccupations. Il est louable d’équiper les fonctionnaires de gilets pare-balle, de bâtons de défense télescopique et de bombes lacrymogènes, mais il nous semble que vous oubliez l’essentiel : un policier municipal est un policier à part entière et se doit d’être équipé d’un armement en conséquence.

Comment voulez-vous que vos policiers puissent protéger vos administrés, s’ils ne sont pas eux-mêmes en capacité de se défendre, exposés sans arme sur la voie publique ?

Après la vague d’attentats que notre pays a subi, il est inconcevable d’employer des Policiers municipaux avec uniquement des moyens de défenses passifs.

Pensez-vous que face à une attaque terroriste, une matraque, une bombe lacrymogène, soient un moyen de réponse efficace ? Votre ville, comme toutes celles de France, n’est pas à l’abri. Tout peut arriver…

La police municipale est certes une police de proximité, mais grâce ou à cause de cela, les hommes et les femmes qui la composent sont constamment exposés. Pensez-vous que les délinquants ou les terroristes font une différence entre un policier municipal et un fonctionnaire de la police nationale ou de la gendarmerie ?

Monsieur le Député-Maire, vos Policiers municipaux font partie de la troisième force de sécurité de notre pays, permettez leurs d’exercer leur métier en sécurité et avec les moyens nécessaires. De nombreux maires qui étaient contre l’armement des Polices Municipales, sont revenus sur leurs positions et leurs policiers sont enfin armés.

N’opposez pas la libre administration des communes à une démarche de sécurité pour le personnel.

Pour info, les revendications du SNPM sur l’armement, sont les suivantes :

• tous les policiers municipaux doivent être armés et des mêmes armes que leurs homologues des autres forces de sécurité.

• Les policiers municipaux doivent pouvoir conserver leurs armes en dehors des heures de service pour la protection de leur famille et d’eux-mêmes (Magnanville) ainsi que de la protection de la population.

Vous comprendrez que ne pas armer vos policiers va à l’encontre de la sécurité de tous.

Le SNPM restera attentif à la suite donnée sur l’armement des policiers à Longwy et espère que vous apporterez une réponse positive à sa demande. Nous sommes parfaitement conscients que vous ne répondrez probablement pas à ce courrier, tout comme vous l’avez fait pour nos précédentes sollicitations.

Dans l’attente d’une réponse, je vous prie de croire en l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrick LEGER

Directeur juridique National

